

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest

C% Association Vélo

Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain

2, rue de la Daurade 31000 Toulouse

Tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 21 Janvier 1999

à Mr Philippe MADRELLE

Président

Conseil Général de Gironde

Hôtel du Département

Esplanade Ch. De Gaulle

33074 Bordeaux Cedex

Objet: demande d'aménagement
du chemin de halage du canal latéral
en itinéraire cyclable dans le
Département de la Gironde

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

L'AF3V vous écrit pour vous demander d'adopter un programme pluri-annuel d'investissement pour aménager le chemin de halage du canal latéral dans toute sa longueur en Gironde, en une "Voie Verte", c'est à dire un itinéraire de randonnée piétonne et cyclable.

Cet itinéraire serait un élément de la "Voie Verte des Deux Mers" qui reliera à terme Castets-en-Dorthe à Toulouse et à Agde, et qui se met déjà progressivement en place en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon.

Ces travaux pourraient faire l'objet de subventions du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'Etat, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2005, puisque l'Etat a décidé de soutenir un réseau national de Véloroutes et Voies Vertes, qui inclue la "Voie Verte des Deux Mers".

Nous vous joignons la copie de la demande que nous faisons au Conseil Régional d'Aquitaine pour qu'il lance un programme régional de Véloroutes et Voies Vertes incluant le canal latéral, et l'inscrive au contrat de Plan Etat-Région.

Nous vous demandons également de réaliser une liaison cyclable entre le lieu dit "La Gare", fin actuelle de la piste cyclable Mios-Bazas, et la ville de Langon. Cela est possible car il existe une voie ferrée désaffectée entre ces deux localités. Cela permettrait de relier les pistes cyclables du littoral aquitain à la "Voie Verte des Deux Mers", car la liaison Langon-Castets-en-Dorthe peut être effectuée sur route (balisage).

Espérant que vous comprendrez l'enjeu pour l'avenir d'une décision rapide et énergique en faveur de la "Voie Verte des Deux Mers", l'AF3V souhaiterait être informée de la suite que vous donnerez à cette demande.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY
Délégué Régional de l'AF3V, Président de l'Association Vélo

- PJ:
- Copie de notre lettre à Mr le Président du Conseil Régional d'Aquitaine (lettre du 21/01/99) et des documents joints à cette lettre:
 - Dépliant de présentation de l'AF3V
 - article "Le Monde" du 21/11/98
 - Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de véloroutes et voies vertes"
 - projet de cahier des charges pour le schéma national de véloroutes et voies vertes + carte du schéma national des véloroutes.
 - carte et tableau sur l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers" (situation fin 98)